



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50 / courriel : mairiemiers@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2025 à 20h30

Présents : Caroline Mey , Jean-Bernard Boudet, Mickaël Bouchet, Olivier Genries, Benoît Laville, Mélanie Verbiguié et Jeanne Aubert.

Excusées : Marie-Pierre Cassaboïs et Séverine Lafargue

Lecture et approbation du Procès-Verbal du 18 décembre 2024.

A noter que, désormais, le secrétaire de séance doit signer la délibération.

1. Service civique

Madame la Maire propose *au conseil municipal* de se prononcer sur l'accueil d'une personne volontaire au service civique. Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population.

Une jeune Miersoise, en césure au cours de ses études, a postulé, mais l'Education nationale refuse car la date du 31/12 est dépassée. La Commune peut le porter sous l'égide de la ligue de l'enseignement à laquelle il faudra adhérer pour 62,5 €. La participation communale pour la jeune engagée sera de 114,85€ mensuels, à compter du 1er février 2025 jusqu'au 31 juillet 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine de l'éducation pour tous à compter du 1^{er} février 2025 pour une durée de 6 mois. Le temps de travail sera annualisé de 24 heures hebdomadaires
- autorise la Maire, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires,

2. Achat de matériel

Mme la Maire expose les besoins en matériel et travaux, suite à la commission travaux réunie début janvier.

- L'établissement Costes (Verts Loisirs à Gramat) serait le mieux placé pour l'achat de la tondeuse mulching.

- Mickaël Bouchet propose des radiateurs à fluide qui seront installés par un électricien au logement communal dit Palot.

- En attente de devis pour le toit du presbytère (1^{er} devis 25 000€) qui nécessite des travaux d'urgence , et d'abord un bachage.

- Plusieurs propositions de prix pour les pneus du tracteur qui sont à changer :
 - 355€ le pneu par Mobile pneus
 - 495€ proposé par Meublat
 - Un 3ème devis va être demandé à Vulcopneu par Benoit.

- Après le vandalisme des vestiaires du stade, la décision de fermer le portail avec une chaîne et un cadenas a été prise.

3. Site internet de la commune

Le site internet, devenu difficile à mettre à jour, va être refondu par le biais d'une plateforme gratuite. L'agente administrative de la Poste pourra s'en charger.

4. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Le conseil prend connaissance des rapports de l'eau et de l'assainissement.

5. Appel d'offres vente d'herbe Roubidou et cimetière

Madame la Maire informe l'assemblée du déroulement de la consultation pour la location des parcelles situées au-dessus du cimetière, cadastrée AK 91 et celles de Roubidou, cadastrées AP 287 et AP 293.

Elle rappelle que la période de location est fixée du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025.

Les offres sont à déposer en mairie du 1er février au 14 février 2025 midi. L'ouverture des plis se déroulera le 14 février 2025 à 12 heures 30.

6. Bornes incendie

La commune doit veiller à leur entretien. Un nettoyage des abords des bornes incendie et la vérification par l'agent communal de leur bouchon est à prévoir.

Fin de séance : 22 heures

Le secrétaire de séance

La Maire